

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-ISIDORE

---

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 3 août 2020, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

**Règlement no 343-2020 relatif à la marge de recul avant, à la localisation des bâtiments secondaires et aux cases de stationnement dans les zones RB-5 et RB-6 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020 et 341-2020)**

Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation relative à ce règlement, le **lundi 5 octobre 2020, à 20h00**, à la salle du conseil située au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Ce projet de règlement vise à apporter des modifications aux normes encadrant le développement de la rue des Moissons en raison de la particularité de la division cadastrale.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128, route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

**DONNÉ À Saint-Isidore, ce neuvième (9<sup>e</sup>) jour du mois de septembre deux mille vingt (2020).**



Marc-Antoine Tremblay,  
Directeur général et secrétaire-trésorier